

Réf : CA2024/76

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 NOVEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATIONS DE LA DÉLIBÉRATION CA2023/38 DU 13 JUILLET 2023 RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE CHÈQUES DE SERVICES ET DE CHÈQUES CULTURE AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE ENVERS LES PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT

➤ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 08 novembre 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le code général de la fonction publique,*

*Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;*

*Vu les circulaires du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune (NOR : TFPF2219088C et NOR : TFPF2219003C) ;*

*Vu la délibération du conseil d'administration du 12 février 2010 relative aux cadeaux de l'établissement dans le cadre des départs en retraite,*

*Vu la délibération CA2023/38 du 13 juillet 2023 relative à la mise en place de chèques de service et de chèques culture au titre de l'action sociale envers les personnels de l'établissement,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu l'avis du comité social d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ Après en avoir délibéré,

➤ DÉCIDE :

**Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration approuve les modifications apportées à la délibération CA2023/38 du 13 juillet 2023 susvisée.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 novembre 2024.*

Membres présents	25
Membres représentés	8
Abstention (s)	0
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



Publié le :

**20 NOV. 2024**

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le :

**20 NOV. 2024**